

## **PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE (PEE)**

Système d'épargne collectif qui permet aux salariés d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises de se constituer, généralement avec le concours de leur employeur, une épargne investie en valeurs mobilières, dans un cadre fiscal favorable et en échange d'un blocage de cette épargne pendant une période de 5 ans